

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

... \ ...
DECRET N° 88-113 du 21 Mars 1988

portant nomination au Ministère des Finances et de l'Economie, au Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur et au Ministère de l'Information et des Communications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères notamment son article 15 ;

VU le Décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 Mars 1988 ;

... \ ... SECRET :

Article 1er.- Les Camarades dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

I AU MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

- Directeur Général Adjoint du Ministère : Antoine Atey Ursul CAKPO
- Directeur des Etudes et de la Planification : Alphonse d'OLIVEIRA ;
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Félix Hilaire KANEHO ;
- Directeur du Budget : Jean-Baptiste Cokou LEGBA-NANOU ;
- Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique : Raphaël BONOU ;
- Premier Fondé de Pouvoir à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique : Barnabé Cakpo KPEIDJA ;

- Deuxième Fondé de Pouvoir à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique : Camarade Amina ADEKOUNTE née TAIROU ;
- Troisième Fondé de Pouvoir à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique : Camarade Thomas Ghézogbé HADCNOU ;
- Directeur Général Adjoint à la Société des Ciments du Bénin : Camarade Dieudonné SEKLOKA.

II - AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR

- Vice-Doyen à la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) : Camarade Tidjani CHONIBARE.

III - AU MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COM UNICATIONS

- Directeur Général du Ministère : Camarade Yérime Zimé-KORA-YAROU ;
- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Pierre EDON ;
- Directeur de l'Information et de la Propagande : Camarade Sylvestre Cossi ZOMAHOUN
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade Boni ZIME MAKO ;
- Directrice de la Radiodiffusion : Camarade Marie-Constance EGBO-GLELE ;
- Directeur des Affaires Financières de l'Office de la Radiodiffusion et Télévision du Bénin : Camarade Adam BONI TESSI ;
- Directeur Général de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie : Camarade Noël Abiola ALLAGBA ;
- Directrice Générale Adjointe de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie : Camarade Gisèle ADISSODA née da MANTHA.

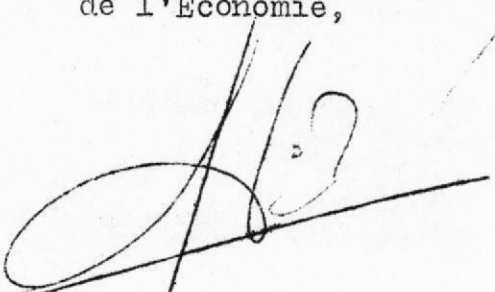
Article 2.-Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Mars 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Barnabé BIDOUZO.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2
PPC 1 MFE MEMS MIC 12 AUTRES MINISTERES 12 CEAP 6 IGE 3 GCONB 1
DLC INSAE BCP 6 DCCT 1 SPD 1 DBDCOF 4 DSDV DTCP DI 6 UNB FASJEP
ENA 3 BN DAN 2 JORPB 1.-